



## Cession par Richel Serres de France de sa participation dans Divatec

Le 1er mars 2013, la société Richel Serres de France informait le marché de sa volonté de se désengager de sa filiale Divatec en cédant les 51 % de capital qu'elle détient aux actionnaires minoritaires, qui dirigeaient cette société depuis sa création.

L'opération était alors encore soumise à la nécessité pour les repreneurs d'obtenir la confirmation de leur financement.

Cette condition ayant été levée, l'opération de cession a pu avoir lieu ce jour.

La société Divatec, qui commercialise des équipements de serres agricoles en pays nantais, a réalisé lors du dernier exercice clos le 31 mars 2012 un chiffre d'affaires hors taxe de 2,8 M€ et un résultat net comptable de 0,2 M€.

L'impact de cette opération sur les comptes consolidés de Richel Serres de France ne sera donc pas significatif.

*Richel Serres de France est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).*

Contact : Laurent Gorra – Tel. 04 90 95 14 68 – [laurent.gorra@richel.fr](mailto:laurent.gorra@richel.fr)

Dernier communiqué financier publié :

1/03/13 : « Cession sous condition suspensive de la participation du Groupe dans Divatec ».